

# CENTRE PARENTAL

## 1. EDITORIAL

### **Introduction**

Le Lieu d'Accueil Mère-Enfant (LAME) ESPERANCE a ouvert ses portes en 2006. Sa vocation première était d'accueillir des femmes enceintes ou des mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Afin de répondre aux besoins du territoire et aux mutations de la famille dite « traditionnelle », en 2011, le LAME a évolué vers l'appellation « Centre Parental ». Ce dernier est en capacité d'accueillir des parents isolés (mères et pères) ainsi que des couples avec leur enfant de moins de 3 ans. Il est observé que les parents sont de plus en plus jeunes, ainsi, l'établissement peut également accueillir des parents mineurs, en accord avec le Service de Protection de l'Enfance.

Deux types d'accueils sont possibles au Centre Parental :

- Accueil judiciaire : L'accueil en Centre Parental est ordonné par le Juge des Enfants. Les parents bénéficient alors d'un droit d'hébergement large auprès de leur enfant. Dans le cadre d'un accompagnement judiciaire, celui-ci est ordonné pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'aux 3 ans du dernier enfant de la fratrie. La situation familiale est révisée chaque année lors d'une audience.
- Accueil administratif : L'accueil en Centre Parental est préconisé par des partenaires et/ou peut être sollicité par le parent. Ainsi, la contractualisation se fait entre le Service de Protection de l'Enfance et la famille. La durée de l'accompagnement est comprise entre 6 mois et 1 an, renouvelable jusqu'aux 3 ans du dernier enfant de la fratrie.

Les familles accompagnées par l'équipe éducative du Centre Parental bénéficient d'un logement meublé mis à leur disposition pour la durée de leur séjour. Le Centre Parental compte 6 logements sur site ainsi que 2 logements diffus dans le Centre-Ville de SELESTAT. Ainsi, l'établissement a la possibilité d'accueillir 8 familles.

L'accompagnement en Centre Parental a pour visée la recherche de l'intérêt de l'enfant en soutenant la parentalité de chacun dans le respect des valeurs et croyances de chaque famille. Une équipe pluridisciplinaire est présente au quotidien.

### **Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire**

L'équipe du Centre Parental se compose de différentes personnes, de différentes professions, réunies autour d'une même action éducative : l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Elle se compose de 5 professionnels : 2 éducateurs spécialisés, 1 assistante sociale, 1 auxiliaire de puériculture et d'un Chef de Service Educatif.

Les travailleurs sociaux sont référents de plusieurs situations familiales au Centre Parental et sont ainsi garants du parcours de la famille au sein de l'établissement.

Educateurs spécialisés et Assistante de Service Social occupent les mêmes fonctions de polyvalence dans l'accompagnement des familles. Le corps éducatif soutient la parentalité de chaque famille au travers des actes de la vie quotidienne et des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Une Auxiliaire de Puériculture est présente au sein du service. Elle apporte son expertise dans le domaine de la petite enfance tant sur le rythme de vie des enfants que sur les soins à apporter aux plus jeunes. Elle intervient en complémentarité du travailleur social.

Le champ de compétences et la spécificité de chacun offre un regard particulier et des observations complémentaires sur l'enfant, la mère, le père, la famille dans sa globalité.

### **Admission d'une famille au Centre Parental**

Toutes les demandes doivent être envoyées sous forme de rapport écrit aux services de protection de l'enfance.

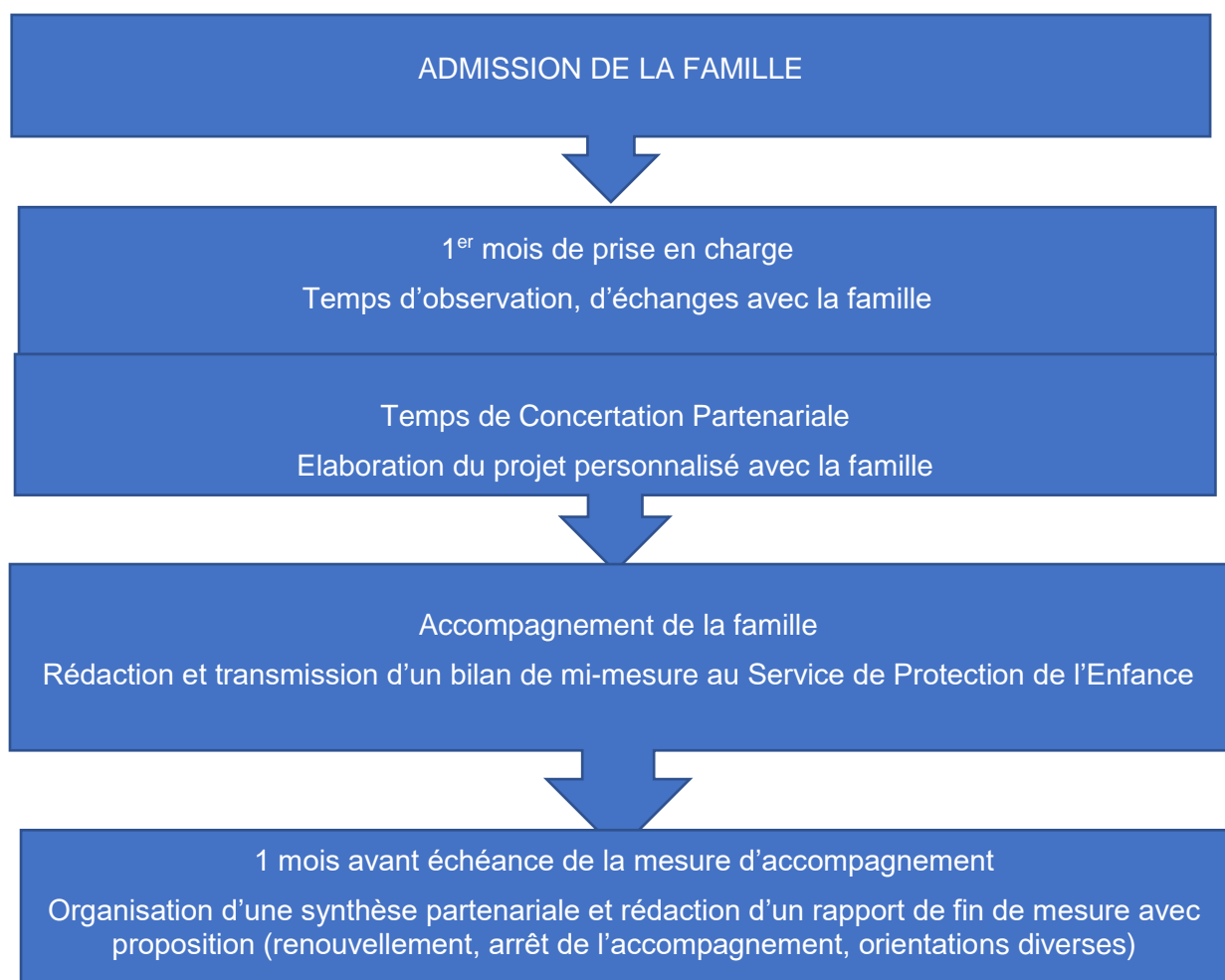
Suite à la décision de placement du Magistrat ou de la contractualisation avec le Service de Protection de l'Enfance, et en fonction des capacités d'accueil, la famille est orientée.

Les demandes d'admissions adressées à la cadre intermédiaire sont systématiquement étudiées en réunion d'équipe. Il sera évalué si les missions pour lesquelles nous sommes habilités et l'équipement humain, matériel que nous avons pour les remplir, permettent de répondre aux besoins de la famille, en mettant une priorité sur ceux de l'enfant.

Une première rencontre a lieu avec les personnes pour lesquelles l'admission est envisagée, l'enfant si possible et le travailleur social qui a motivé la demande en présence de deux professionnels du service. Ce premier entretien vise à ouvrir un dialogue et à faire connaissance, à exposer la situation familiale et éclaircir les raisons de la demande d'accueil et le projet de la famille.

Lorsque l'admission en Centre parental est actée, un référent et un co-référent sont nommés par situation, et assurent le premier accueil de la famille. Le référent est l'interlocuteur privilégié pour les personnes accueillies, leur famille et les partenaires. Il est aussi garant du suivi du projet personnalisé et écrit les rapports de situation

### **Parcours de l'admission des familles**



### ***Accueil de la famille dans un logement du Centre Parental***

Une attention particulière est portée au moment de l'accueil, car il est souvent empreint d'émotions et d'appréhensions liées à cette nouvelle situation.

Le volet logement représente un axe de travail important dans l'accompagnement des familles.

Lors de l'admission, une caution est demandée à la famille et un état des lieux avec un inventaire d'entrée est réalisé par le référent. Ce support permet de responsabiliser les personnes accueillies en les rendant actrices de l'entretien du logement.

L'équipe du Centre Parental travaille sur des kits d'entrée (literie, vaisselle et ménage) qui permet aux familles de s'équiper dans l'objectif d'avoir leur logement à la sortie du Centre Parental.

### ***Accompagnement des familles au Centre Parental***

L'accompagnement proposé par le Centre Parental se décline de la manière suivante :

#### ➤ Travail avec les parents et autour de l'enfant

L'accueil des familles en Centre Parental doit être basé sur la notion de relation parent-enfant. Ainsi des moments autour de l'enfant avec ses parents sont réalisés en présence d'éducateurs. L'équipe pluridisciplinaire a toujours en tête l'évaluation de la situation, parfois il faut « faire avec », accompagner la parole, montrer les gestes du quotidien ou d'autres fois il faut « faire à la place de ». Le curseur se place inévitablement en rapport à la notion de protection de l'enfant (notion de besoin et de danger pour l'enfant).

#### ➤ Accompagnement et soutien à la parentalité

La présence quotidienne de l'équipe éducative entre 6h et 20h lui permet d'observer le contexte et la qualité du lien d'attachement, la technicité employée par les parents (nourrissage, repas, hygiène, endormissement, temps d'éveil). Ainsi suivant les observations et les besoins de la situation, l'accompagnement est adapté à chaque famille. Chaque semaine, il s'organise par le biais de visites à domicile et de temps d'ateliers collectifs ou individuels à destination des parents et des enfants suivant les axes du projet personnalisé. L'équipe du Centre Parental travaillera en 2023 à l'élaboration d'un projet enfant sur lequel le travail d'accompagnement pourra mieux s'appuyer au quotidien.

#### ➤ Accès aux soins

L'accès aux soins est un axe d'accompagnement prioritaire. Si nécessaire l'équipe peut accompagner aux rendez-vous médicaux pour les enfants et pour les parents.

Un travail en lien avec la PMI de SELESTAT permet d'avoir des observations complémentaires sur l'évolution de l'enfant, et apporter un regard technique et médical sur les situations. Une rencontre mensuelle est organisée au sein du service afin d'échanger sur le développement des enfants accueillis au Centre Parental.

Face aux fragilités psychologiques de certains parents, l'équipe les accompagne vers des suivis extérieurs (CMP, psychologue en libéral, Point d'Accueil et d'Ecoute).

- Evaluation dans le cadre des Droits de Visite et d'Hébergement accordés aux familles

Le Service de Protection de l'Enfance mandate le Centre Parental pour la réalisation de visites à domicile dans la famille élargie des personnes accueillies notamment pour garantir la prise en charge sécurisée pour les enfants sur ces temps.

- Moyens de garde de l'enfant

Suivant les besoins de la situation (reprise de la scolarité, inscription dans un projet professionnel...), les parents étudient avec l'équipe le moyen de garde le plus adapté à leur enfant (crèche, assistante maternelle, périscolaire...).

La micro-crèche de l'ARSEA permet de faciliter l'accueil des enfants du Centre Parental en fonction des places disponibles.

L'éducateur peut être présent pour la prise de rendez-vous, pour remplir le dossier d'inscription, pour accompagner les visites.

De plus, l'auxiliaire de puériculture travaillant aussi au sein de la crèche permet de faciliter les liaisons entre nos deux services. Le lien avec l'équipe de la crèche permet d'avoir des observations hors-mur concernant le développement de l'enfant.

- Ouverture sur l'extérieur

L'équipe a à cœur d'ouvrir les familles sur l'extérieur en proposant des temps de sorties et en informant les familles des ateliers parents-enfants proposés par des associations locales telles que les AGF de SELESTAT, la médiathèque etc...

### ***Travail avec les personnes accueillies***

- Les moments du quotidien

Ces accompagnements sont déterminés avec la famille accueillie à la suite d'une demande de leur part ou une indication de l'équipe à la suite des observations faites. Il pourra s'agir d'entretien du logement, de l'achat d'alimentation, de la préparation des repas...

Des réunions des résidents sont organisées chaque mois pour échanger sur la vie collective au sein du Centre parental.

- Soutien dans les démarches administratives et gestion du budget

Dans le cadre de l'accompagnement global, le travailleur social référent soutient les familles dans l'ensemble des démarches administratives. Lorsqu'il est repéré des difficultés budgétaires, un accompagnement spécifique peut être proposé à la famille.

Dans le cadre de cet accompagnement nous orientons également les familles si besoin vers l'UTAMS afin d'anticiper la fin de prise en charge de la famille.

- Démarches d'insertion professionnelle

L'équipe du Centre Parental accompagne les personnes vers des partenaires extérieurs tels que Pôle Emploi, la Mission Locale pour soutenir le projet de formation ou de recherche d'emploi. Toutefois, l'équipe éducative est régulièrement amenée à accompagner les parents dans certaines démarches telles que la rédaction d'une lettre de motivation ou curriculum vitae.

➤ Accompagnement vers le logement

Des visites à domicile régulières permettent d'évaluer les capacités des personnes à entretenir leur logement. L'équipe éducative peut donner des conseils sur l'organisation du logement et son entretien. Lorsque l'équipe éducative évalue que la famille est autonome dans la gestion de son appartement et dans la prise en charge de ses enfants au quotidien, nous pouvons proposer aux familles d'intégrer un logement en diffus, en lien avec le SPE. Ceci permet aux familles de continuer à travailler autour de leur prise d'autonomie et de débiter une recherche de logement autonome ou une orientation vers un autre service d'hébergement adapté.

➤ Activités et ateliers

L'accompagnement éducatif sur site a pour objectif principal l'observation des temps du quotidien. Il permet un partage de moments de vie, de vécu par l'intermédiaire d'échanges verbaux et surtout ces temps nous permettent d'observer la qualité du lien parent-enfant, en individuel et/ou en collectif. L'activité est aussi support à la relation pour l'équipe éducative, ces temps renforcent la qualité de la relation d'aide établie entre l'éducateur et la famille. Les ateliers créatifs, les cafés parents, les sorties ou les ateliers du projet « Plantons des graines » ont pour objectif d'accompagner la personne à mieux se connaître, à découvrir ses potentiels et à développer ainsi son estime de soi.

### **Le Centre Parental en quelques chiffres**

## **2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES**

➤ L'activité

	2020	2021	2022
AGREMENT*	21	21	21
JOURNEES PREVISIONNELLES	7665	7665	7665
JOURNEES REALISEES	6635	6505	7409
ECARTS	1030	1160	256
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE			21
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE			
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE			33

*Commentaire :* Nous pouvons constater que sur l'année 2022, l'écart entre les journées prévisionnelles et réalisées est beaucoup moins important que sur les deux années précédentes. En effet, nous avons pu également proposer à deux familles un accompagnement « hors les murs ».

➤ Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

▪ Nouvelles entrées au Centre Parental en 2022

<b>ANNEE 2022</b>	<b>Orientation ASE67</b>	<b>Orientation ASE68</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Familles</b>	11	0	<b>11</b>
<b>Hommes</b>	7	0	<b>7</b>
<b>Femmes</b>	10	0	<b>10</b>
<b>Enfants</b>	16	0	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	0	<b>33</b>

*Commentaire* : En 2022, nous n'avons eu aucune orientation de l'ASE 68.

▪ Personnes accompagnées en 2022

Personnes accueillies	2020	2021	2022
Familles	11	13	11
Parents majeurs	9	15	15
Dont femmes enceintes	0	0	1
Parents mineurs	6	4	2
Dont femmes enceintes	2	0	0
Enfants	16	17	16
<b>TOTAL PERSONNES ACCUEILLIS</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>33</b>

*Commentaire* : Nous pouvons constater sur ces 3 dernières années que nous accompagnons très peu de femmes enceintes. La femme enceinte accompagnée en 2022 était déjà prise en charge au CP pour ses précédents enfants.

▪ Age des parents et enfants

<b>Parents</b>	<b>15-20ans</b>	<b>21-25ans</b>	<b>26-35 ans</b>	<b>36-45 ans</b>	<b>46 ans et +</b>
<b>Nb personnes</b>	4	6	7		
<b>Enfants</b>	<b>0-1 an</b>	<b>2-4 ans</b>	<b>5-7ans</b>	<b>8-10ans</b>	<b>10ans et +</b>
<b>Nb personnes</b>	5	8	3		

*Commentaire* : Nous constatons que la tranche d'âge maximum pour les enfants pour 2022 est les 5-7 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que nous accueillons moins de grandes fratries.

- Composition familiale

Typologie / Année	2020	2021	2022
Mère isolée	5	8	4
Père isolé	2	1	1
Couples avec enfant(s)	4	4	6

*Commentaire :* Sur l'année 2022, nous avons accueilli davantage de couples avec enfants. Dans la majorité des cas, la mère était accueillie dans un premier temps avec le ou les enfants et soit le père a rejoint la famille plus tardivement, soit il bénéficiait uniquement de droits de visites et/ou d'hébergement ponctuels.

- Ressources des ménages

Parents	Salaire	Prestations Familiales	Allocations chômage	Sans ressources
A l'admission	1	9		1
Evolution en cours de séjour 2022	3	8		1

*Commentaire :* Nous constatons que la majorité des familles bénéficie uniquement des prestations familiales.

- Evolution des mesures réalisées sur les 4 dernières années

	2019	2020	2021	2022
Nb de journées réalisées	6807	6635	6505	7409
Capacité d'accueil (nb de logements) au 1er janvier	8	8	8	8
Taux d'occupation (21 personnes x365)	88,81%	86,56%	84,87%	96,66%
Durée moyenne de séjour des sortants en mois	11	17	9	15
Accueil judiciaire	3	6	7	4
Accueil administratif	5	5	7	7
Nb de familles accompagnées	10	11	13	11
Nb d'enfants	15	16	17	16
Dont – de 3 ans	8	11	13	11

*Commentaire :* Nous pouvons constater que nous avons réalisé le plus important taux d'occupation sur ces 4 dernières années.

- Mouvements de l'année 2022 : nombre d'entrées / nombre de sorties

Mouvements	Familles	Personnes accueillies	Dont adultes	Dont parents mineurs	Dont enfants
<b>Entrées</b>	3	7	4	1	3
<b>Sorties</b>	5	12	7		5

*Commentaire :* Nous avons eu davantage de sorties au niveau des familles que d'entrées. Nous constatons que sur le dernier trimestre 2022 nous n'avons réceptionné aucune orientation du SPE adaptée à notre structure.

- Situation des familles accompagnées à la sortie en 2022

Situation au regard du logement				
Accession logement autonome	Orientation vers structures d'hébergement	Mise en place ASLL	Hébergé chez un tiers	AUTRES
1				PAD
1				AED
1				
Situation au regard de la protection de l'enfance				
Sortie sans préconisation	Placement des enfants	Demande de judiciarisation	AUTRES	
	2			

*Commentaire :* Nous avons 3 sorties en logement autonome dont deux associées à une mesure de protection de l'enfance ; une aide éducative à domicile et un placement à domicile. Deux placements ont été réalisés sur l'année 2022 dont un placement immédiat (OPP).



### **3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE**

#### **3.1. Vie de l'établissement**

##### **a. Aménagement des espaces extérieurs**

Le centre parental a reçu un don de 3 000 € du groupe CONSTELLIUM afin de pouvoir retravailler l'aménagement extérieur du centre.

Ce don a été grandement profitable au centre parental, qui a pu moderniser et diversifier ses jeux extérieurs. Les travailleurs sociaux ont eu à cœur de sélectionner du nouveau mobilier et des jeux adaptés aux besoins des familles accueillies, et en concertation avec elles.

Il s'agissait d'inscrire ces nouvelles acquisitions dans la continuité du travail mené au quotidien avec les familles, et notamment le fait de partager des temps de qualité parent-enfants, accroître la socialisation des enfants accueillis, permettre aux familles de s'approprier au mieux leur lieu d'hébergement.

##### **b. Aménagement des espaces intérieurs**

En 2022, l'équipe éducative a souhaité réaménager et moderniser les espaces communs du centre parental où ont lieu les ateliers collectifs notamment. En effet, ces temps d'activité sont des supports importants à l'accompagnement et à l'évaluation des situations.

Il a été constaté qu'une partie du mobilier et des jeux pour enfants étaient devenus inadaptés à des enfants en bas-âge, et ne permettaient plus de proposer des temps d'ateliers parents-enfants adaptés et qualitatifs.

Plusieurs travaux d'aménagement ont donc été réalisés au sein des espaces communs du centre parental (espace enfants, bureaux des éducateurs, salle commune). Du mobilier adapté à la taille des enfants a été acheté, un espace « bébé » a été créé, favorisant les temps de stimulations proposés par les parents ou l'équipe éducative.

Egalement, les murs du centre parental ont été repeints, afin de proposer un lieu plus accueillant et coloré aux familles, dans l'objectif qu'elles s'approprient les lieux.

#### **3.2. Travail avec les familles**

##### **a. Les projets personnalisés**

En 2022, une éducatrice du Centre Parental a pu bénéficier d'une formation sur le projet personnalisé dans le travail social. Celle-ci a pu faire part de ses acquis à l'équipe, qui a souhaité retravailler l'accompagnement proposé aux familles, en utilisant plus, et mieux, l'outil du projet personnalisé. Ce dernier est désormais actualisé et systématique, signé par les familles, l'éducateur référent, ainsi que la cadre intermédiaire. Il permet de co-construire l'accompagnement avec les familles, et leur fixer des objectifs négociés et atteignables, en lien avec les attendus du service de protection de l'enfance, ou du juge des enfants.

Les objectifs fixés dans le projet personnalisé étant mesurables dans le temps, ils permettent une évaluation plus précise de la situation, et des rapports éducatifs plus étayés. Des rencontres régulières afin de réévaluer le projet personnalisé sont proposées aux familles.

Enfin, l'utilisation de l'outil permet de partager l'évaluation avec la famille en toute transparence, ce qui facilite la communication et la confiance dans la relation éducative.

#### b. Les dossiers des familles

L'équipe éducative a retravaillé l'utilisation des dossiers des familles. Il s'agissait de créer un outil (classeur) plus facilement accessible, et « universel », de façon à ce que l'organisation de chaque dossier soit similaire.

En effet, précédemment, chaque référent organisait le dossier de l'utilisateur de façon personnelle, ce qui devenait problématique lorsqu'il fallait qu'un relais se fasse durant des congés, ou au départ d'un salarié.

Egalement, il a été important de trier le contenu des dossiers, et rendre aux familles ce qui leur appartient. Pour cela, l'équipe s'est basée sur le cadre légal et les recommandations de l'ANAS. Les personnes accompagnées ayant tendance à demander à l'équipe de conserver leurs documents personnels, par peur de les égarer, nous leur avons créé des portes-vus personnels, qu'ils doivent conserver dans leur logement.

#### c. La répartition des accompagnements

Suite à l'arrivée de deux nouvelles salariées et le retour de congé maternité pour une troisième, une réorganisation complète de la répartition des situations a été effectuée.

Un soin particulier a été apporté à réfléchir à la place de l'auxiliaire de puériculture de l'équipe. Il a été défini que celle-ci n'est référente ou co-référente d'aucune famille, mais référente de tous les enfants. Au-delà de ses interventions quotidiennes, elle sera donc régulièrement interpellée dans les situations, participera à l'élaboration des projets personnalisés et sera conviée aux synthèses partenariales de la totalité des situations, tant que faire se peut.

Le rôle de l'éducateur référent et du co-référent a été redéfini. Désormais chaque référent intervient dans ses propres situations. Lorsque les familles sollicitent une intervention auprès d'un autre éducateur, elles sont réorientées vers leur référent, afin qu'un accompagnement de qualité puisse être apporté.

### **3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)**

#### a. La Micro-Crèche « Les Premiers Pas »

La création de la Micro-Crèche permet de réserver des places aux enfants des familles hébergées dans les services des établissements d'Espérance (notamment Centre Parental et CHRS). La proximité de la Micro-Crèche (se situe à 8 minutes à pied du Centre Parental) facilite l'adhésion des familles.

Souvent initié par les travailleurs sociaux des différents services, l'accueil des enfants à la Micro-Crèche « Les Premiers Pas » permet aux familles de répondre à plusieurs besoins :

- Besoin de socialisation des enfants, préparation à la scolarisation
- Travail autour de la séparation parent-enfant
- Travail autour du rythme et des repères des enfants
- Stimulation des enfants
- Observations des enfants par des professionnels de la petite enfance
- Prise en charge rapide lors de la gestion de situation de tension ou de crise au domicile
- Besoin de se retrouver en tant qu'adulte sans enfant pendant quelques heures par semaine, prendre du temps pour soi
- Permettre aux parents d'avancer dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle

Toute l'équipe du Centre Parental est en lien régulier avec l'équipe de la Micro-Crèche. Une auxiliaire de puériculture est présente au sein du Centre Parental. Cette dernière intervient également à la Micro-Crèche. Elle permet de faire le lien entre les familles hébergées au Centre Parental et la Micro-Crèche. Force est de constater que le lien de confiance entre les familles et la professionnelle est bien établi de par sa présence régulière au sein de la structure d'hébergement, ainsi, il est plus aisé pour les parents de confier leur enfant à la Micro-Crèche.

Une réunion mensuelle est organisée pour évoquer l'ensemble des situations des enfants accueillis à la Micro-Crèche, un travailleur social du Centre Parental y est associé

Cette réunion permet aux équipes d'échanger et de croiser leurs regards sur l'évolution des enfants accueillis, les difficultés rencontrées par les familles dans la vie quotidienne et de leur situation familiale, ce qui permet de coordonner nos actions en faveur des familles.

L'équipe de la Micro-Crèche aux spécificités du public tout en les responsabilisant dans le cadre du contrat d'accueil établi le contrat Les horaires d'accueil sont définis en lien avec la famille et ses besoins.

Au niveau de la demande de pré-inscription et de la période de familiarisation, la référente de la micro-crèche se rend disponible pour recevoir les parents autant de fois qu'il est nécessaire afin de répondre à leurs questions, les rassurer et amorcer la séparation parent-enfant. Une période d'adaptation est proposée à chaque famille tout en respectant leur rythme.

Durant l'année 2022, la Micro-Crèche a accueilli 10 enfants dont les familles étaient hébergées au Centre Parental.

#### **3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc ....)**

##### **a. Les UTAMS (service social de secteur et PMI)**

Des échanges réguliers ont lieu avec les services médico-sociaux de secteurs (notamment l'UTAMS de SELESTAT) lorsque les situations le nécessitent.

Il a été constaté cette année que le travail de partenariat avec la PMI plus particulièrement a été régulier, constructif et efficace. En effet, le médecin, et d'autres professionnels de ce service se déplacent de façon mensuelle au centre parental, pour échanger autour de toutes les situations connues et suivies par les services.

Pour autant, cette année nous a également permis de constater que les échanges avec les assistantes sociales de secteur pouvaient parfois répondre uniquement à des situations d'urgences (sortie des familles du dispositif Centre Parental), ce qui pouvait mettre à mal l'accompagnement proposé à la famille. En effet, le Centre Parental ayant pour mission de proposer un accompagnement dit global de la situation, a parfois eu tendance à se substituer à l'accompagnement social du secteur durant la prise en charge Centre Parental, qui s'est arrêté brutalement suite à une fin de prise en charge.

Il a été convenu qu'en 2023, un travail de réflexion serait apporté concernant l'implication plus régulière des assistantes sociales de secteur dans les temps forts des situations (admissions, synthèses protection de l'enfance).

## b. Le CHRS

En 2022, une action collective inter-service a pu être constituée en partenariat avec le CHRS ESPERANCE : Plantons des graines. L'idée de ce projet émanait d'une volonté des équipes du CHRS et du Centre Parental de pouvoir proposer un temps d'activité fixe de façon bimensuel pour les personnes accueillies dans ces deux services.

Il s'agissait de redynamiser le collectif après une longue période compliquée du fait du contexte sanitaire. L'objectif était également de mutualiser les moyens et les équipes des deux services afin de générer une synergie plus positive, créer de l'entraide entre les bénéficiaires.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les temps de réflexion sur l'accompagnement proposé aux familles, la gestion des dossiers, et les temps d'ateliers parents-enfants ont mené l'équipe à se questionner plus globalement sur la place de l'enfant dans l'accompagnement.

En effet, l'enfant étant placé avec son parent, il est censé être au cœur de notre travail, pour autant, nous constatons que dans le cadre de notre « accompagnement global », les difficultés multiples des parents sont parfois tellement chronophages qu'elles nous empêchent de nous centrer sur l'enfant.

L'équipe éducative apportera de nouvelles réflexions et de nouveaux outils en 2023 afin de rediriger l'accompagnement envers l'enfant, et son projet personnalisé, en lien avec le service de protection de l'enfance, et les services sociaux de secteur.

## 5. CONCLUSION

Durant l'année 2022, le Centre Parental a connu plusieurs changements. D'une part, la fin de la pandémie a permis de retrouver un fonctionnement ordinaire et repenser l'accompagnement proposé aux familles. D'autre part, l'équipe éducative a également évolué suite au départ de deux salariés.

Les situations et les parcours de vie rencontrés dernièrement ont questionné l'équipe sur l'absence d'un psychologue au sein du service. En effet, plusieurs orientations pour les parents et/ou enfants vers un suivi psychologique ont dû avoir lieu, non sans difficulté. Les familles ont parfois besoin de bénéficier de ce type de prise en charge. Egalement, l'équipe exprime le besoin de bénéficier d'un conseil technique spécialisé et adapté.

Cette absence de psychologue est un point que l'équipe de Direction souhaite régulariser d'une manière prioritaire.

Au fil des situations, et de leur individualité, l'équipe s'est questionnée quant à la préparation des sorties du dispositif (qu'il y ait séparation ou non), en lien avec les partenaires extérieurs. Il a été convenu que nous retravaillerons ce point en 2023, notamment en allant à la rencontre des partenaires potentiels sur le secteur (ASE, CMP, UTAMS, CAMSP) afin de proposer un accompagnement plus adapté aux familles.